



**semae**

## Communiqué de presse

# De la biodiversité oui, mais attention aux productions de semences !

21 juillet 2023

Conséquences des nouvelles politiques communes, des chartes de productions des opérateurs ou de la volonté des agriculteurs eux-mêmes, la campagne s'embellit, fleurit et se diversifie. Nécessaires aux pollinisateurs et donc favorables aux productions de semences, les bandes fleuries peuvent néanmoins provoquer de sérieux préjudices lorsque celles-ci contiennent des espèces sauvages cultivées également en production de semences dans les mêmes zones.

Carotte sauvage, chicorée sauvage, coriandre, aneth, ... sont des espèces que l'on retrouve régulièrement dans ces mélanges. Mais, lorsque ces dernières se retrouvent à côté de productions de ces mêmes espèces en production de semences, cela peut provoquer de réels dommages d'une part pour le préjudice agriculteur-multiplicateur et d'autre part pour le préjudice de l'établissement semencier mettant en place les contrats.

## La région Centre première région en production de semences potagères

La région Centre-Val de Loire est la première région française en production de semences potagères avec 8 500 hectares. L'une des premières préoccupations pour ce type de production de semences est la distance d'isolement à respecter. Pour la production de carotte porte-graine, par exemple, les distances d'isolement peuvent varier de 1 000m à 5 000m suivant le type de carotte produite. Ces normes permettent de respecter la pureté variétale, l'une des garanties pour l'utilisateur de semences. L'agriculteur-multiplicateur s'engage à respecter cet isolement vis-à-vis des autres parcelles

### Contacts

Caroline  
HULMEL  
Responsable des  
relations  
interprofessionnelles  
SEMAE Centre  
06 69 73 89 04  
[caroline.hulmel@semae.fr](mailto:caroline.hulmel@semae.fr)

Rosine DEPOIX  
Chargée de relations  
presse  
01 42 33 88 29  
[rosine.depoix@semae.fr](mailto:rosine.depoix@semae.fr)

mais aussi des espèces sauvages. La section Potagères et Florales ainsi que la section Betteraves et Chicorées industrielles de SEMAE ont d'ailleurs mis en place un outil de cartographie par accord interprofessionnel permettant de réguler et d'alerter les différents placements entre agriculteurs-multiplicateurs.

## Une véritable coopération entre les producteurs de semences et les producteurs de l'ADPLC, apporteurs de la conserverie d'Aucy Orléans

De nombreux acteurs de production de cultures de consommation, dont d'Aucy (groupe Eureden), mettent en place des cahiers des charges basés sur des principes d'agroécologie et favorisant donc la biodiversité. La « Charte d'Aucy », une démarche de progrès portée par l'Organisation de Producteurs ADPLC et engageant près de 80 producteurs en région Centre-Val de Loire, demande par exemple la mise en place de bandes fleuries. Alerté par les problématiques des semenciers, c'est donc tout naturellement que l'ADPLC et la conserverie d'Aucy Orléans ont décidé de fournir à leurs producteurs des semences d'une bande fleurie « Pollifauniflor' ». Ce mélange a d'ailleurs été créé en région Centre-Val de Loire dans le cadre du Cap Filière Semences et Plants afin de favoriser la cohabitation des productions de semences et la nécessité de remettre de la biodiversité dans les campagnes.

SEMAE, l'interprofession des semences et plants est aussi présente pour sensibiliser tous les acteurs du monde agricole, les collectivités et les particuliers sur ces sujets et se tient à leur disposition s'ils souhaitent des renseignements.



### À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 54 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.5 Md€, la France est le 1<sup>er</sup> producteur européen (402.760 ha) et le 1<sup>er</sup> exportateur mondial hors légumes secs (1,9 Md€). Elle génère 11.000 emplois.